

Pernod Ricard

Siège social : 12, place des Etats-Unis – 75116 Paris
Société Anonyme au capital de 410.318.794,65 euros
N °Siret : 582 041 943 00389

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise

Assemblée générale mixte annuelle du 15 novembre 2011
19^{ème} résolution

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Pernod Ricard

Siège social : 12, place des Etats-Unis – 75116 Paris
Société Anonyme au capital de 410.318.794,65 euros
N°Siret : 582 041 943 00389

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise

Assemblée générale mixte annuelle du 15 novembre 2011
19^{ème} résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Pernod Ricard, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants et L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation à votre conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette opération pourra entraîner une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 2 % du capital social à l'issue de la présente Assemblée générale, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant des plafonds communs fixés aux 12^{ème} et 13^{ème} résolutions.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres du capital à émettre, données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives de l'augmentation de capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 16 septembre 2011

Les Commissaires aux comptes

MAZARS



Isabelle Sapet



Loïc Wallaert

DELOITTE & ASSOCIES



Marc de Villartay